

*Annexe I - États-Unis*

<b>Secteur :</b>	Services professionnels
<b>Sous-secteur :</b>	Procureurs de brevet d'invention, agents de brevet d'invention et autres professionnels exerçant devant le Patent and Trademark Office
<b>Classification de l'industrie :</b>	SIC 7389 Services aux entreprises, non classés ailleurs SIC 8111 Services juridiques
<b>Type de réserve :</b>	Traitements national (Article 1202) Traitements de la nation la plus favorisée (Article 1203) Présence locale (Article 1205)
<b>Palier de gouvernement :</b>	Fédéral
<b>Mesures :</b>	35 U.S.C Chapter 3 (Professionnels habilités à exercer devant le Patent and Trademark Office des États-Unis)  37 C.F.R. Part 10 (Représentation d'autrui devant le Patent and Trademark Office des États-Unis)
<b>Description :</b>	<u>Services transfrontières</u>  Pour être autorisés à représenter autrui devant le Patent and Trademark Office des États-Unis :  a) les procureurs de brevet d'invention doivent être des citoyens des États-Unis ou des étrangers résidant légalement aux États-Unis (37 C.F.R. § 10.6(a));  b) les agents de brevet d'invention doivent être des citoyens des États-Unis, des étrangers résidant légalement aux États-Unis, ou des non-résidents autorisés à exercer leur profession dans un pays